

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438 - 00127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRÉSIDENT**

Objet : Réalisation d'un itinéraire modes doux entre le bourg du Bignon et le Parc d'Activités la Forêt

Pour atteindre un objectif de 4% de part modale vélo, Grand Lieu Communauté a décidé d'aménager des **liaisons cyclables d'intérêt communautaire**. Celles-ci serviront en particulier les **déplacements utilitaires (du quotidien)**, en reliant les bourgs et les nombreux parcs d'activités des 9 communes du territoire. Ces liaisons offriront aux habitants et actifs des itinéraires vélo bien identifiés, continus, pratiques et praticables.

L'itinéraire 89 est destiné à relier la commune du Bignon et le Parc d'Activités la Forêt.

De façon complémentaire pour rejoindre Nantes Métropole, un aménagement est également en projet sous la maîtrise d'ouvrage du département.

Le coût prévisionnel de ces travaux de création d'un aménagement sécurisé est estimé à **1 028 890.00 € HT**.

Le financement de ce projet est envisagé avec l'aide du Département de Loire-Atlantique au titre du Contrat Intercommunal du 6 décembre 2022 et de l'Etat au titre du Fonds Vert 2025 (axe 3 : développement des mobilités durables en zones rurales).

Aussi, afin de contribuer au financement de ce projet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022 donnant délégation au Président pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par la Communauté de Communes auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés,

VU la délibération du conseil communautaire n°DE220-C061222 du 6 décembre 2022 actant l'engagement du conseil départemental à financer 25% des coûts de l'opération d'aménagement cyclable

VU l'instruction ministérielle en date du 28 février 2025 portant sur l'instruction relative aux règles d'emploi en 2025 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ARRETER le montant de l'opération relative à la **réalisation d'un itinéraire en mode la commune du Bignon et le Parc d'Activités la Forêt à 1 028 890 € HT**.

Article 2 : D'APPROUVER le plan de financement de cette opération qui s'articule comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES		
Etude diverses	42 890.00 €	
Maîtrise d'œuvre	42 000.00 €	
Travaux	944 000.00 €	
RECETTES		
Fonds Vert 2025		246 625.00 €
Département Loire-Atlantique		257 222.50 €
Autofinancement		525 042.50 €
TOTAL HT	1 028 890.00 €	1 028 890.00 €

Article 3 : DE SOLLICITER une aide financière de **246 625 €** au titre du Fonds Vert 2025, pour contribuer à la **réalisation d'un itinéraire modes doux entre la commune du Bignon et le Parc d'Activités la Forêt**

Article 4 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE092-P070425

Publié sur le site internet le : 09/04/25

Fait à La Chevrolière, le 8 avril 2025

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 09/04/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté